



Orientations budgétaires 2019-2020

Budget de fonctionnement de l'UdeM

Document présenté au Comité exécutif.

Le 6 novembre 2018

Cadre général

Tout budget reflète le profil de l'organisation. Le budget de l'UdeM ne fait pas exception à la règle. Pour des motifs qui tiennent aussi bien à son histoire et à sa culture organisationnelle qu'au principe d'autonomie universitaire qui est solidement ancré dans ses instances, l'Université de Montréal est une organisation décentralisée. Et ce principe de décentralisation conditionne le modèle d'allocation budgétaire. Chaque unité est en effet responsable de la gestion de son budget, à l'intérieur de balises imposées par des règles de contrôle budgétaire, comme le respect de l'équilibre, et par des mesures centralisées d'approbation des postes.

Un budget, c'est aussi un instrument de développement. Au cours des dernières années, l'Université a revu ses règles budgétaires. Cette réforme visait à simplifier l'application de certaines règles et à assurer une plus grande prévisibilité budgétaire, mais aussi et surtout à faciliter pour les unités l'arrimage entre le processus budgétaire et la planification. Plus l'on sait à quoi s'attendre sur le plan budgétaire, plus il est aisé de faire des plans d'effectifs ou de concevoir des projets. Et plus grande est la cohésion d'action à l'échelle de l'Université.

Un budget, c'est aussi un instrument de développement et, donc, de planification.

L'administration centrale de l'Université a quant à elle la responsabilité bien sûr de s'assurer que la gestion de l'établissement réponde aux normes et aux règles en vigueur, mais surtout de favoriser le développement de l'établissement et de l'ensemble de ses composantes ainsi que de mettre en œuvre des initiatives qui répondent aux objectifs et aux orientations de la planification stratégique institutionnelle. Il lui appartient donc de dégager les sommes nécessaires pour soutenir les projets ou initiatives de portée facultaire et institutionnelle.

Perspectives budgétaires 2019-2020

L'année 2018-2019 aura été en matière de financement universitaire une année marquante à plusieurs égards.

Après des années de compressions et un timide réinvestissement en 2017-2018, le gouvernement a en effet annoncé en 2018-2019 un plan de réinvestissement dans les universités. Ce réinvestissement, qui court sur 5 ans, est loin de couvrir le retard qu'a pris le Québec en regard du financement universitaire, mais si le gouvernement nouvellement élu respecte l'engagement de son prédécesseur, il aura le mérite d'amorcer un vrai rattrapage

sur les universités d'ailleurs au pays. Le rehaussement du financement de l'Université, s'il s'avère, pourrait atteindre 6,5M\$ en 2019-2020.

En plus du réinvestissement annoncé, le MEES a introduit une nouvelle grille de pondération du financement de l'effectif étudiant au titre de la subvention d'enseignement. Cette grille, qui repose sur une nouvelle table de classification des disciplines d'enseignement, a la particularité de relever la pondération des cycles supérieurs. Étant donnée la part importante des études de 2^e et 3^e cycles à l'UdeM, nous sommes globalement avantagés par l'introduction de cette grille, qui se solde dès 2018-2019 par une hausse récurrente de notre subvention de 3 M\$.

Derrière ce supplément de revenus subventionnés se profile, cependant, une répartition à géométrie très variable d'une faculté ou d'un secteur disciplinaire à l'autre. Certains secteurs disciplinaires gagnent à l'introduction de la nouvelle grille de pondération, tandis que d'autres sortent perdants. Dans bien des cas, l'Université tenait déjà compte du manque de financement de certains programmes pour lesquels la nouvelle grille apporte des correctifs. Cependant, il demeure une certaine asymétrie, que l'on tentera d'amenuiser dans la distribution budgétaire interne du budget de 2019-2020, en dégagant des marges de manœuvre qui permettront de rehausser lorsque nécessaire le financement des « secteurs disciplinaires gagnants de la grille », sans réduire celui de ceux désavantagés par les nouvelles règles budgétaires de Québec.

Une autre mesure du plan de réinvestissement gouvernemental est la déréglementation des droits de scolarité exigibles des étudiants internationaux. Le gouvernement avait déjà procédé il y a quelques années à une déréglementation partielle dans six secteurs disciplinaires de 1^{er} cycle, il l'étend maintenant à toutes les disciplines de 1^{er} cycle, ainsi qu'aux secteurs professionnels de 2^e cycle, pour tous les étudiants – à l'exception des étudiants français et belges francophones. À compter de l'automne 2019, les universités n'auront plus à verser au gouvernement les sommes forfaitaires chargées aux étudiants internationaux visés par la nouvelle mesure; en contrepartie, le gouvernement cessera de verser aux établissements la subvention normée pour les étudiants étrangers. Pour l'Université de Montréal, l'effet de cette mesure sera neutre financièrement, le niveau des droits forfaitaires actuellement imposés compensant en totalité la perte de subvention.

Le gouvernement a également annoncé l'injection d'une enveloppe de 22,8 M\$ en aide directe aux établissements francophones pour accueillir 2 500 nouveaux étudiants internationaux. Cette mesure incitative représente une subvention équivalente à 9 000 \$ par

***Après des années
de compressions, le
gouvernement a annoncé
un plan de
réinvestissement dans les
universités.***

étudiant étranger additionnel. Les modalités précises en lien avec cette nouvelle enveloppe ne sont pas encore connues, mais déjà une réflexion institutionnelle s'est engagée pour mettre en œuvre les stratégies qui permettront à l'UdeM d'en tirer le meilleur parti.

Les variations de l'effectif étudiant, et l'incidence qu'elles peuvent avoir sur nos revenus, demeurent encore cette année une préoccupation importante. Du début du millénaire jusqu'au milieu de la décennie 2010, des hausses importantes du nombre d'étudiants ont été observées partout dans le réseau universitaire québécois – et particulièrement à l'Université de Montréal. Ces hausses ont eu pour effet d'amoindrir le choc des compressions budgétaires imposées par Québec ces dernières années.

Cette période de croissance démographique est derrière nous pour un moment car les projections démographiques du MEES prévoient que les inscriptions dans les cégeps atteindront un creux en 2019, après quoi elles connaîtront une croissance graduelle. La baisse du nombre d'étudiants, d'abord observable dans les cégeps, se répercute maintenant sur la fréquentation universitaire, avec d'inévitables conséquences budgétaires. À cet égard, les efforts de recrutement, de soutien à la réussite et de développement de programmes se poursuivront au cours des prochaines années.

Les efforts de recrutement, de soutien à la réussite et de développement de programmes se poursuivront au cours des prochaines années.

La population étudiante ne fait pas que diminuer, elle se transforme aussi, et de façon importante. L'Université accueille un nombre toujours croissant d'étudiants étrangers et d'étudiants ayant des besoins particuliers. L'attrait des cycles supérieurs se confirme d'année en année, ce qui modifie la composition de l'effectif étudiant et nécessite un meilleur arrimage des environnements de recherche et de formation, surtout en ce qui touche les programmes interdisciplinaires. De plus, on assiste à une diversification des types de parcours d'études. La vitalité du marché de l'emploi québécois entre parfois en concurrence directe avec l'offre universitaire, mais le phénomène s'accompagne aussi de nouveaux besoins de formation et, donc, d'une nouvelle demande. Tous ces facteurs, ultimement, influencent les finances de l'Université.

Enfin, les activités de recherche représentent une part importante du budget total de l'Université de Montréal. Ces activités sont financées par le fonds avec restrictions et le fonds de dotation, mais le fonctionnement et l'entretien des infrastructures, eux, sont à la charge du fonds de fonctionnement. Or, les programmes gouvernementaux prévus à cet effet ne couvrent que très partiellement les frais engendrés indirectement par la recherche. Le problème est particulièrement criant à l'UdeM et se traduit budgétairement par un important

manque à gagner. De nombreuses représentations relatives aux enjeux associés aux frais indirects ont été faites au cours des dernières années auprès des gouvernements fédéral, au premier chef, et provincial, mais elles n'ont malheureusement pas encore trouvé un écho favorable.

Orientations budgétaires 2019-2020

Compte tenu de ce qui précède, les principes et orientations qui guideront les choix budgétaires de l'Université en 2019-2020, s'énoncent comme suit :

Orientations systémiques

- Déposer un budget à l'équilibre, prévoyant le remboursement de la moitié du déficit accumulé sur un horizon d'environ 20 ans;
- Contrôler la croissance des dépenses en s'assurant à la fois du respect des objectifs stratégiques et financiers institutionnels ainsi que du bon fonctionnement des unités;
- Adapter les règles d'allocation budgétaire en fonction du nouveau modèle de financement qui a été implanté par le gouvernement en visant particulièrement la bonification du financement des cycles supérieurs.
- Appuyer toutes les unités en assurant un niveau de ressources leur permettant de répondre à leurs obligations et de se développer
- Soutenir la mise en œuvre de la planification stratégique de l'Université.

Orientations stratégiques

- Maintenir un environnement de travail et d'études inclusif, sain, sécuritaire et favorable à l'épanouissement personnel et professionnel;
- Favoriser la réussite et la diplomation des étudiants à tous les cycles, en mettant l'accent sur des outils qui auront été priorisés dans le Plan institutionnel de soutien à la réussite, notamment à l'égard du soutien financier aux études;
- Appuyer le développement des activités de formation continue tout en s'assurant que les revenus qui en sont tirés soutiennent la qualité de la formation et de la recherche;

- Organiser des activités visant à répondre aux besoins de formation de la population et à favoriser la croissance des étudiants aux cycles supérieurs notamment dans une optique de maillage entre l'enseignement et la recherche;
- Soutenir l'internationalisation des programmes d'études en favorisant la mobilité étudiante et l'intégration des étudiants de l'extérieur du Québec;
- Soutenir les initiatives et les activités de recherche structurantes de manière à assurer la place centrale de la recherche, de la création et de l'innovation;
- Mettre en œuvre les actions favorisant le déploiement de la stratégie numérique en appui aux missions d'enseignement et de recherche;
- Appuyer le développement des relations avec les diplômés, les partenariats et la démarche philanthropique;
- Appuyer l'essor d'initiatives académiques porteuses et de projets novateurs qui favorisent l'engagement et l'action citoyenne.